

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DES
LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX
COMMUNE DE CAUPENNE

Date de convocation :
le 18 juillet 2024

Date d'affichage :
le 18 juillet 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Quorum : 6

L'an deux mil vingt-quatre le 25 juillet à 20 heures, légalement convoqués, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Ghislaine LALANNE, maire de CAUPENNE.

Etaient présents : Mme Ghislaine LALANNE, M. Robert SAINT-GERMAIN, M. Luc DALLA-TORRE, M. Gilles GRAZIANI, M. Florent DUPRAT, M. Thierry BROCAS, M. Bruno BALLIN, Mme Patricia DARTIGUELONGUE, M. Stéphane CHEDIFER, M. Jean-Jacques FARTHOAT.

Absente excusée : Mme MARIE-THEREZE Nathalie,

Procuration : -----

Formant la majorité des membres en exercice.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024
3. Syndicat des Eschourdes
 - Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du service public d'eau potable
 - Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement collectif
 - Statut – Adhésion de la commune de Momuy à l'assainissement collectif
4. Lotissement Castetnaõ – bornage des lots
5. AFR – Renouvellement du bureau
6. SIETOM – conteneurisation des ordures ménagères
7. Travaux
8. Informations diverses
9. Questions diverses

1- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Thierry BROCAS élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024

Madame le Maire demande au conseil municipal s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024 adressé par mail. Aucune observations n'étant faites, le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

3- SSYNDICAT DES ESCHOURDES

Délibération n° 2024-26

SYNDICAT DES ESCHOURDES – RAPPORT ANNUEL 2023

Sur le Prix et la Qualité du Service public d'Eau Potable

VU l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la présentation d'un Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable,

VU le rapport 2023 présenté lors du conseil syndical du 27 juin 2024 du Syndicat des Eschourdes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** tel que présenté le Rapport Annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable du Syndicat des Eschourdes.

En Préfecture le 26 juillet 2024

Délibération n° 2024-27
SYNDICAT DES ESCHOURDES – RAPPORT ANNUEL 2023
Sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Collectif

VU l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la présentation d'un Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif,

VU le rapport 2023 présenté lors du conseil syndical du 27 juin 2024 du Syndicat des Eschourdes,

Le CONSEIL Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** tel que présenté le Rapport Annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif du Syndicat des Eschourdes.

En Préfecture le 26 juillet 2024

Délibération n° 2024-28
SYNDICAT DES ESCHOURDES – MODIFICATIONS DES STATUTS
Adhésion de la commune de Momuy à la compétence Assainissement Collectif

VU les articles L5211-17 et L5212-17 du CGCT,

VU l'arrêté préfectoral du 15 mars 2000 autorisant la transformation du Syndicat des Eschourdes en Syndicat à la carte, et les statuts annexés,

VU la délibération du comité syndical du Syndicat des Eschourdes décidant l'exercice de la compétence assainissement collectif

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Momuy en date du 11 avril 2024, décidant de transférer sa compétence assainissement collectif au Syndicat des Eschourdes,

VU la délibération du comité syndical du Syndicat des Eschourdes en date du 27 juin 2024 acceptant le transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Momuy, et la modification des statuts.

VU les statuts modifiés en conséquence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et une contre,

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Momuy, au Syndicat des Eschourdes.
- **APPROUVE** la modification des statuts ci-annexés.

En Préfecture le 26 juillet 2024

4- LOTISSEMENT CASTETNAÏ – Bornage des lots

Délibération n° 2024-29 LOTISSEMENT CASTETNAÏ – BORNAGE DES LOTS Choix du géomètre

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'afin de permettre de mettre en vente les lots du futur lotissement Castetnaï, il y a lieu de procéder au bornage de ceux-ci.

Madame Le Maire rappelle que la mission « maîtrise d'œuvre » a été attribué au cabinet BEMOGE, sis SAINT SEVER (40500), 29 quartier Daugreilh.

De ce fait, Madame Le Maire propose au conseil municipal de mandater le cabinet BEMOGE pour la mission « géomètre », bornage des 11 lots.

L'opération et la division des 11 lots s'élèvent à 5 772 €HT soit 6 926,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de procéder au bornage des 11 lots
- **ACCEPTE** le devis d'honoraires du cabinet BEMOGE pour un montant de 5 772 € soit 6 926,40 € TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce sujet.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget du lotissement Castetnaï.

En Préfecture le 26 juillet 2024

5- AFR – Renouvellement du bureau

Délibération n° 2024-30 RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT – AFR

Madame Le Maire informe le conseil municipal que le président de l'Association Foncière de Remembrement – AFR souhaite se retirer.

Il y a donc lieu de proposer trois propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre du remembrement, afin de renouveler les membres du bureau de l'Association Foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PROPOSE** les trois propriétaires suivants :

M. Julien MORA	249 chemin Pian	40250	MUGRON
M. Christian PLANTÉ	270 chemin de Gourgues	40250	CAUPENNE
M. Benoît DAVERAT	290 route German	40250	LAHOSSE

En Préfecture le 26 juillet 2024

6- SIETOM – Conteneurisation des ordures ménagères

Dans le cadre de la conteneurisation des ordures ménagères et de la densification des points tri, la commune de Caupenne a fait le choix de ne pas enterrer les conteneurs de tri sélectif.

Aussi, concernant les conteneurs ordures ménagères, l'habillage de la cuve extérieure n'est pas compris dans le prix. Par contre, le fabricant propose différents modèles d'habillage. Le SIETOM nous demande d'indiquer le type d'habillage souhaité et la quantité.

7- TRAVAUX

Eglise Saint Martin

L'électricien est intervenu dans le comble de l'église afin de mettre en sécurité l'installation (boîte de dérivation).

Le mardi 9 juillet 2024, Madame Claire Desqueyroux architecte de Saint-Paul-Lès-Dax travaillant avec les bâtiments de France est venue inspecter l'église St Martin. Son premier constat est sur les divers désordres structurels du bâtiment (fissures importantes, contreforts à reprendre, corniche de l'abside dégradée...). Elle propose, dans un premier temps, de réaliser un diagnostic structurel du bâtiment afin de déterminer la suite logique à donner. Une demande de permis de construire sera nécessaire afin d'obtenir des subventions.

Hall des sports

Le zingueur a remplacé la dalle des cuisines de la salle polyvalente qui avait été abîmée par un camion de livraison. Cette réparation est prise en charge par l'assureur.

Une entreprise est venue à la salle polyvalente afin de faire un devis comparatif dans le cadre de l'étude de réaménagement des cuisines.

Ecole

Des devis ont été demandés pour le remplacement des 10 volets roulants des deux classes de l'école (installation de volets roulants solaires) + rideaux de soleil occultants.

Cantine

Un devis concernant l'insonorisation de la cantine à l'aide de plaques spécifiques en plafond dont nous pouvons réaliser la pose nous a été envoyé par la société Cellofoam nous attendons un second devis de Mr Larrere Lionel de Poyanne.

Vival-Poste

Une entreprise de charpente, zinguerie a inspecté la couverture du multiple rural afin de déterminer la cause des infiltrations lors de grandes pluies mais également pour réaliser une troisième descente afin de vider le chaîneau plus rapidement, lors des prochaines pluies. L'entreprise viendra contrôler afin de comprendre pourquoi le local de la Poste est inondé.

8- INFORMATIONS DIVERSES

Néant

9- QUESTIONS DIVERSES

Néant

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00

Table des délibérations de la séance du Jeudi 25 Juillet 2024

2024-26	Syndicat des Eschourdes- Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du service public d'eau potable
2024-27	Syndicat des Eschourdes -Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement collectif
2024-28	Syndicat des Eschourdes-Statut – Adhésion de la commune de Momuy à l'assainissement collectif
2024-29	Lotissement Castetnaõ – bornage des lots
2024-30	AFR – Renouvellement du bureau

Nom prénom	Signature
Mme LALANNE Ghislaine	
M. SAINT-GERMAIN Robert	
M. DALLA TORRE Luc	
M. GRAZIANI Gilles	
M. DUPRAT Florent	
M. BROCAS Thierry	
M. BALLIN Bruno	
Mme MARIE-THEREZE Nathalie	Absente
Mme DARTIGUELONGUE Patricia	
M. CHEDIFER Stéphane	
M. FARTHOUAT Jean-Jacques	